

# Préambule

## Préservation de la faune sauvage en outre-mer : le rôle majeur de l'ONCFS

### Eric Hansen<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Délégué inter-régional outre-mer de l'ONCFS

Le Grenelle de l'Environnement a récemment mis en exergue l'importance de la biodiversité en outre-mer. C'est pourquoi l'ONCFS, dans son nouveau contrat d'objectifs 2009-2011, a souhaité accorder une vraie priorité aux actions à mener dans ces territoires français, en leur consacrant un volet spécifique. Mais l'intérêt de l'Office pour les départements et collectivités ultra-marins (DOM et COM) ne date pas d'aujourd'hui ; en témoigne son installation progressive en ces lieux depuis de nombreuses années.

### L'Office aux Antilles...

A l'époque de l'Office national de la chasse (ONC), la présence de l'établissement en outre-mer se limitait aux Antilles (Guadeloupe, Martinique), au travers des services de garderie des fédérations départementales des chasseurs (FDC). La gestion et la préservation de la faune sauvage n'avaient alors pas l'importance qu'on leur donne aujourd'hui.

### En Guyane...

En 1993, dans le cadre de la construction du barrage hydro-électrique de Petit-Saut, qui devait entraîner la mise en eau de 36 000 hectares de forêt amazonienne, le ministère chargé de l'environnement sollicite le concours de

l'Office pour une mission de sauvetage des animaux (5 000 sont capturés puis relâchés dans une zone interdite de chasse). A la fin de l'opération, tous les services de l'état demandent le maintien des agents de l'ONC sur place – demande acceptée par l'Office.

### A la Réunion...

C'est en 1994, à la demande du ministère chargé de l'environnement, que les agents de l'ONC arrivent à la Réunion pour créer, avec les agents du Conseil supérieur de la pêche (CSP) et ceux de l'Office national des forêts (ONF), la première brigade mixte de police de l'environnement (Brigade nature de l'océan Indien – BNOI). Aujourd'hui, cette brigade se compose d'agents du Parc national de la Réunion, de l'Office natio-



E. Hansen / ONCFS

nal de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et bien sûr de l'ONCFS.

### A Mayotte, sans oublier Saint-Pierre-et-Miquelon...

Dans chacun de ces DOM ou COM, l'ONCFS a su s'adapter au contexte local pour accomplir au mieux ses missions (partenariat avec la Collectivité départementale à Mayotte, coopération avec la FDC à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la création de brigades mixtes...).

### La création d'une délégation inter-régionale de l'ONCFS en outre-mer

Lors de la mise en place des délégations régionales (DR ONCFS), le Directeur général décide d'en installer une en outre-mer (DROM), décision appréciée par les acteurs ultra-marins. C'est en Guyane, département où la diversité biologique est sans conteste la plus importante, que s'opère cette installation.

#### Des missions de police de l'environnement

A titre d'exemple, il faut savoir que la Guyane et le Suriname accueillent notamment la plus importante population de tortues luth au monde. En 1999, un agent de l'ONCFS a été sauvagement agressé par un braconnier qui avait prélevé plusieurs milliers d'œufs de tortues marines (80 % de la ponte effectuée cette nuit-là...). Depuis cette date, l'ONCFS a mis en place des opérations de police pour la protection de cette espèce et de ses œufs. C'est ainsi que, chaque année, des agents viennent de métropole pour

renforcer la Brigade mobile d'intervention (BMI) de Guyane. Par suite, de nombreux braconniers ont été interpellés et ont été condamnés à des peines exemplaires de six mois de prison ferme... De nos jours, le pillage des nids est estimé par les agents de la Réserve naturelle de l'Amana à moins de 5 %. Ce résultat éloquent est l'une des fiertés des agents de l'ONCFS, qui participent ainsi très directement à la conservation d'une espèce considérée comme menacée au niveau mondial. Bien sûr, différentes actions sont mises en place dans les autres DOM ou COM. Ce numéro en est jalonné.

#### Des missions d'étude de la faune sauvage

La mise en place des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH) dans les DOM a permis de recruter des ingénieurs en CDD. Ces postes ont par la suite été pérennisés par le recrutement d'ingénieurs des travaux de l'ONCFS. Ces derniers constituent le noyau de la Cellule technique de la Délégation régionale et sont épaulés par des vacataires ou des CDD. Au total, 12 personnes composent la Cellule technique. Des ingénieurs et techniciens de la Direction des études et de la recherche (DER) participent également à des missions.

#### Des missions de gestion d'espaces naturels

La DIREN Guyane a confié à la DROM la co-gestion avec le GEPOG, une association de protection de la nature, d'une réserve naturelle nationale dénommée « Le Grand Connétable ». Il s'agit d'une zone particulièrement riche en oiseaux de mer et plusieurs dizaines de milliers de sternes, noddis, frégates, mouettes nichent sur cette île. Elle est composée d'une partie terrestre et d'une partie marine. Avec plus de 7 000 hectares, c'est la plus grande réserve gérée par l'ONCFS.

#### Des missions de gestion d'espèces menacées

La Délégation régionale a été chargée de piloter le Plan de restauration des tortues marines en Martinique, en Guadeloupe, et d'en assurer le co-pilotage avec le WWF en Guyane. Nous sommes également chargé de piloter le Plan de restauration de l'iguane délicat, espèce endémique des petites Antilles.

#### Des missions de formation / sensibilisation

Dans tous les départements, des journées de formation sont assurées pour les autres services de l'Etat chargés de missions de police. En Guyane, un agent de la Délégation régionale est chargé d'assurer une formation régulière auprès des différents services de l'Etat (Gendarmerie, Douanes, Police, Pompiers de Paris, Armée...). En outre-mer, le turn over des agents des différents services est très important.

Par ailleurs, une chargée de communication basée à Kourou s'occupe de suivre et démultiplier les actions de communication au sein de l'outre-mer, mais également en métropole.

### Une quarantaine d'agents et une mutualisation des moyens avec d'autres structures

Aujourd'hui, la Délégation inter-régionale outre-mer (DIROM) de l'ONCFS regroupe les services de sept départements ou collectivités d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion, et comprend une quarantaine d'agents.

Certes, ces effectifs ne sont pas toujours en adéquation avec les enjeux de protection de l'environnement mais, depuis le Grenelle, il y a une réelle prise de conscience de la nécessité d'augmenter les moyens. Et comme on l'aura compris à la lecture de ce qui précède, la DIROM a depuis longtemps opté pour la mutualisation des moyens humains et matériels avec les autres structures nationales ou locales en charge de missions environnementales pour mener à bien celles qui lui sont dévolues.

Tous ces agents sont unis par la même motivation, le même attachement pour la conservation de ces espèces et de ces milieux si particuliers. Et tous ont contribué à l'élaboration de ce numéro spécial de *Faune Sauvage* avec un même objectif : vous faire partager leur intérêt pour ces territoires français dont la valeur patrimoniale se lit au travers de leur beauté indicible.

La sauvegarde de la biodiversité ultramarine est un enjeu mondial ; l'ONCFS, qui est au cœur de la protection des espèces et des espaces, a un rôle majeur à jouer pour y contribuer. ■